



Conseil municipal de BEAUFAI

Procès-verbal de la séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué le 3 avril 2025 s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, Maire, en session ordinaire publique.

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 9

Mme Geneviève HOLTZAPPEL a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, Mme BOUTELET Martine, Mme Estelle JANICKI, M. LEGEAY Sébastien, M. JEAN Thierry, M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu, M. DEHAIL-HELLEUX Grégory, M. MARÉCHAL Sébastien .

Absent : M. OZCAN Bulent

Séance ouverte à 20h00

Ordre du jour

*** Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024,**

Délibérations :

- subventions 2025
- compte de gestion
- compte administratif
- affectation résultats 2024
- vote budget 2025
- vote des taux de fiscalité directe locale
- taux de fongibilité-virement de crédit
- Devis peinture façades logement-mairie
- convention lutte contre le frelon asiatique

Informations :

- Apostille
- Cérémonie, dénomination place de l'Abbé LAMBERT
- Clôture recensement
- Devis nettoyage façades église
- Voirie : - CD RD 220 ; CDC
- SNCF : Chemin du Rosaire, élagage
- Assainissement collectif

Divers :

Délibérations :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé.

Subventions

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des demandes, puis il souhaite que le Conseil se prononce, après en avoir délibéré, le Conseil attribue les subventions suivantes, elles seront inscrites au BP 2025, à l'article 6574,

Associations

A.A.P.P.M.A L'Hameçon Rislois	100,00 €
Anciens Combattants Beaufai, St. Hilaire-sur-Rille	150,00 €
Comité Cancer de l'Orne	200,00 €
Protection Civile	150,00 €
AFM Téléthon	50,00 €
Club des Jonquilles de Beaufai	4 200,00 €

Vote : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Clubs sportifs et séjours scolaires pour enfant de moins de 16 ans

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 05 avril 2018 qu'il conviendra de refaire en fonction des critères définis ci-dessous.

Sur demande des parents ou du club, 40€ accordé par enfant pour toute inscription à un club sportif accompagnée d'un justificatif.

Sur demande des parents ou de l'établissement scolaire, 14€ /jour par enfant pour tout voyage scolaire avec nuitée(s) accompagné d'un justificatif.

Sur demande des parents ou de l'établissement scolaire, 7€ /jour par enfant pour toute sortie scolaire sans nuitée accompagnée d'un justificatif.

Vote : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Compte Financier Unique

Vu le rapport de présentation ci-dessous du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Beaufai,

Opérations de l'exercice 2024:

En fonctionnement : dépenses 165 749,68 € et 230 863,95 € en recettes, un report de 366 701,13 € de 2023,

En investissement : dépenses 108 070,32 € et 69 283,59 € en recettes, et un solde d'investissement N-1 de 17 695,45 €

Le résultat de clôture pour 2024 est donc de : **410 724,12 €**.

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal se prononce sur l'approbation du **Compte Financier Unique**.

Vote : 08 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Affectation de résultats

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	17 695,45 €		-38 786,73 €	-21 091,28 €	-€	-€	-21 091,28 €
FONCTIONNEMENT	429 476,24 €	62 775,11 €	65 114,27 €	431 815,40 €			431 815,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	431 815,40 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	21 091,28 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	410 724,12 €
Total affecté au c/ 1068 :	21 091,28 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Vote : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Vote des taux de taxes locales 2025

Pour rappel, depuis 2023, suivant les conditions de l'article 1636 B sexies du CGI., le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Le maire propose de maintenir pour l'exercice 2025 les taux d'imposition 2024, à savoir :

TH : 11,47%

TFB : 44,98%

TFPNB : 25,22%

Vote : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Vote du Budget Primitif 2025 (joint en annexe au CR)

Les membres du conseil sont invités à poser des questions suite aux documents reçus pour les prévisions du BP 2025.

Monsieur le Maire commente les différents chapitres, pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes et les projets inscrits à la section d'investissement.

Monsieur le Maire signale le résultat reporté 2024 en recettes de fonctionnement de : **410 724,12 €** (article 002 du BP).

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes :
à **636 097,12 €**,

La section d'investissement s'équilibre à **181 091,28€**, en dépenses et en recettes.

Après avoir examiné les différents chapitres en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et d'investissement :

Le conseil constate l'équilibre du Budget 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Vote : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Taux de fongibilité- virement de crédit

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettraient pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision

Vote : Pour 9 Contre 0 Absentions 0

Rénovation façades mairie ; logement

4 devis ont été reçus.

C'est l'entreprise Gunduz de Gouffern-en-Auge qui a été retenue pour la somme de 7945 € ht. Le délai d'intervention est de 1 an.

Lutte contre le frelon asiatique

Aide à la destruction des nids de frelons

Depuis le 1 janvier, le conseil départemental a décidé de ne plus subventionner en partie la destruction des nids de frelons asiatiques.

Le maire propose de signer une nouvelle convention avec le Groupement de défense sanitaire (GDS) de l'Orne pour la lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

La municipalité maintient sa prise en charge et ajoute une participation de 10 €, couvrant les frais de gestion administrative et de plateforme par dossier au GDS.

La participation est limitée à 33 % du coût de la destruction, dans la limite de 50 € .

Une destruction coûte entre 80 € et 180 €

Nettoyage clocher et façade ouest église

Il est envisagé d'intervenir sur le clocher et la façade ouest de l'église afin de lui redonner son éclat d'origine.

L' intervention se ferait sur les matériaux : pierre calcaire ; brique ainsi que 4 statues.

Des devis seront demandés à des entreprises spécialisées sur la rénovation de bâtiments.

Assainissement collectif

Le bureau d'étude qui était en charge de menée une étude sur l'assainissement collectif, compétence de la CDC, a rendu ses conclusions lors de la réunion de conférence des maires du 27 février 2025.

Il n'a pas été donné suite au projet de Beaufai, principalement à cause du coût, sur celui-ci, M. le Maire a demandé des explications et à recevoir le détail du chiffrage, ne comprenant pas que le projet de 2018 à 1 650 000 € soit arrivé en 2025 à 5 300 000 € ?

Le Vice-président de la CDC en charge de l'assainissement informe que la commune de Beaufai est subventionnable par l'agence de l'eau pour des projets d'assainissement individuel à hauteur de 7 000 € par projet, sous condition de regroupement d'installations.

Cérémonie, dénomination Place de l'Abbé Lambert

Celle-ci aura lieu le jeudi 8 mai 2025, jour de commémoration de l'armistice.

La population de Beaufai sera invitée.

- 10h00 - Commémoration de l'armistice à Beaufai
- 10h30 - Messe à Beaufai
- 11h30 - Baptême de la Place Roland Lambert
 - *Intervention du Maire de Beaufai*
- 12h15 - Vin d'honneur sous chaumière

Recensement

La campagne de recensement s'est déroulée du 16 janvier au 15 février 2025, celle-ci s'est bien passée grâce à l'investissement de l'adjointe Geneviève Holtzappel et de l'agent recenseur Karine Épinette.

70% de la population a répondu par internet.

Les résultats nous seront communiqués par l'INSEE , il faut s'attendre à une baisse de la population.

Travaux voirie

La haie coté Nord du chemin du Rosaire a été élaguée sommairement par la SNCF. Il nous faudra prévoir un élagage à la scie pour finaliser le travail.

La CDC doit entreprendre des travaux de voirie sur :

- La voie communale N°205 (*devant la salle communale*)- revêtement enrobé
- La voie communale N°201 (route de l'Aubette)-revêtement enrobé
- Réfection trottoir Route de Livet, au droit du terrain logement communal

Apostille

Définition : cachet officiel prouvant à destination d'une autorité étrangère qu'un autre cachet apposé sur un document a un caractère officiel.

M. Netzer Dominique, maire de Beaufai est désigné comme référent, ses coordonnées seront transmises à l'ordre des notaires.

Divers

Il n'est pas donné suite au projet de remplacement d'une rangée de tilleuls coté SUD de l'église

Tour de table

M. Thierry Jean informe que l'école de St. Évrault-Notre-Dame-du-Bois perdra une classe à la rentrée prochaine.

Au SAEP du Percher, trois délégués se sont opposés au surcoût de 17 000 € réclamé par le délégataire sans justification.

Mme Martine Boutelet signale un problème sur le plancher du local communal. Le maire est au courant et a fait mettre en place des étais pour sécuriser le site. Un rendez- vous sera pris avec un couvreur charpentier.

Une réunion avec le maire, l'adjointe, le conseiller M. Legeay et la personne chargée de l' entretien et de l'accueil des locataires sera programmée prochainement afin de remédier aux dysfonctionnements constatés.

FIN DE LA SÉANCE À 23H30

La secrétaire de séance
Geneviève HOLTZAPPEL

Le Maire
Dominique NETZER